



## Disposition d'exécution pour la réalisation de cours pour les jeunes à 300m avec le Fusil standard

Edition 2020

Doc.-N° 6.51.10 f

Le domaine Formation / Juges (Domaine FJ) émet, pour la réalisation de cours pour les jeunes, les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

### I. Principe

Sur base de son Concept de formation et du Concept «FTEM tir sportif populaire F1-F3 + T1 ordonnance», la FST soutient, la réalisation de cours pour les jeunes à 300m avec le Fusil standard.

### II. Objectif

Initiation des jeunes au tir sportif.

### III. Offre de cours

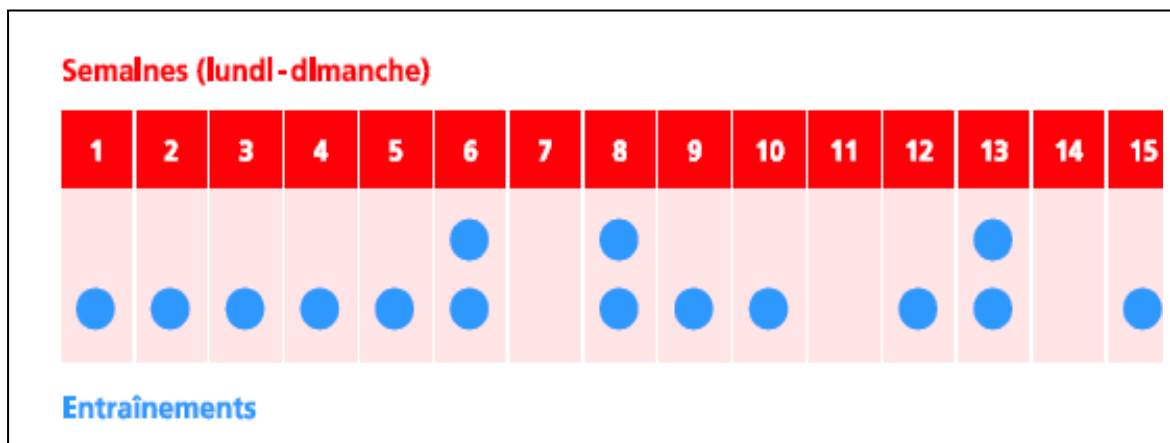
Fusil standard 300m couché, bras franc	U21/U19/U17 (15-20 ans)
Fusil standard 300m couché, bras franc et à genou	U21/U19/U17 (15-20 ans)
Fusil standard 300m couché, debout, à genou	U21/U19 (17-20 ans)

### IV. Réalisation

Toutes les sociétés appartenant à une association membre de la FST peuvent réaliser ces cours.

Les moniteurs J+S ou esa (sport pour adultes) avec un statut actuellement valide sont requis pour réaliser ces cours.

Le nombre de leçons dans une offre est basé sur le Guide pour la réalisation d'offres J+S à la carabine avec des jeunes. La durée minimale d'un cours est de 15 semaines de cours dans une période maximale de six mois et comprend au moins 15 séances de formation en au moins 12 semaines de formation. L'activité d'entraînement dure au moins 60 minutes.



## V. Administration, contrôle et contributions

Les cours doivent être annoncés avant leur début au Préposé à la formation des jeunes de la FST [ausbildung@swissshooting.ch](mailto:ausbildung@swissshooting.ch).

Le Préposé à la formation des jeunes se réserve le droit d'assister aux cours.

Après sa clôture, la direction confirme au Préposé à la formation des jeunes que le cours a pris fin, en lui adressant le formulaire « contrôle des présences 6.52.01 »

Le Préposé à la formation des jeunes de la FST propose ensuite au Domaine des finances de la FST le versement des contributions prévues.

Le montant de la contribution par participant est fixé par le Domaine Formation/Juges (Domaine FJ) et elle est versée directement à la société organisatrice.

Donnent droit à une contribution tous les jeunes de 15 à 20 ans qui ont suivi le cours conformément à la réglementation.

## VI. Assurance

Tous les participants et dirigeants sont assurés auprès de l'Assurance accident des sociétés suisses de tir (USS) lorsque le cours a été annoncé conformément aux prescriptions.

## VII. Dispositions finales

Les dispositions d'exécution présentes

- remplacent toutes les réglementations précédentes relatives à la réalisation de cours à 300m avec le Fusil standard ;
- ont été approuvées par le Domaine FJ le 09.06.2020
- entrent immédiatement en vigueur.

## FÉDÉRATION SPORTIVE SUISSE DE TIR

Ruth Siegenthaler  
Cheffe du Domaine Formation/Juges

Markus Käser  
Préposé à la formation des jeunes